

RÉSULTATS DU 1^{ER} OBSERVATOIRE DE LA CYCLOMOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis quelques années, la place du vélo dans les déplacements domicile-travail est de plus en plus étudiée au travers de différentes enquêtes partout en Europe. Mais la question de l'usage du vélo dans les déplacements professionnels (travail-travail) était jusque-là inexplorée. Pourtant, ce qui apparaissait alors comme un choix insolite est aujourd'hui une tendance palpable : artisans, restaurateurs, prestataires de services... ils sont de plus en plus nombreux à se déplacer à vélo ou vélo-cargo! Avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et l'Ademe, Les Boîtes à Vélo dévoilent les résultats de la toute 1ère étude consacrée à la cyclomobilité professionnelle, avec un focus particulier sur la cyclologistique. Plus de 1000 professionnels français ont répondu à cette enquête.

QUI SONT LES SALARIÉS, ENTREPRISES ET MICRO-ENTREPRENEURS QUI ROULENT À VÉLO ?



78% des répondants entrepreneurs utilisent le vélo pour la majorité ou l'intégralité des déplacements. Le microentrepreneur à vélo « type » réside dans une grande agglomération et travaille principalement dans le secteur tertiaire. Avec son vélo, cargo ou non, à assistance électrique, ou non, il parcourt plus de 10 kms par jour. Ses principales motivations à l'usage du vélo sont les aspects écologique (600 kg de CO²eq évités en moyenne par an) et le caractère efficace en milieu urbain. Le portrait-robot du collaborateur-type qui utilise le vélo est sensiblement le même : il réside dans une grande agglomération et travaille dans le secteur tertiaire ou dans une administration. Il utilise un vélo classique, à assistance électrique, dans un tiers des cas.

QUELS SONT LES FREINS À L'USAGE DU VÉLO PROFESSIONNEL?

Les deux motifs principaux des salariés qui n'utilisent pas le vélo, sont : des **distances trop importantes** (56%) et/ou des **parcours inadaptés à l'usage du vélo** (30%). Ce n'est pas l'envie/la capacité de faire du vélo qui leur manquent (6%) ou les risques de vol ou d'accidents qui les freinent dans leur usage du vélo (9%). Parmi les salariés n'utilisant pas le vélo, **77% seraient prêts à l'utiliser s'ils y étaient incités par leur entreprise**.

DES EMPLOYEURS ET DES COLLECTIVITÉS PRÊTES À ENCOURAGER LA CYCLOMOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Les entreprises qui mettent à disposition des vélos sont plutôt des **entreprises du secteur artisanal** (75% parmi les répondants), de petite taille (52%), qui privilégient le **vélo de service** (67%) au vélo de fonction. 90% des dirigeants et 89% des salariés sont **satisfaits des dispositifs de mise à disposition de vélo**. Quant à elles, les collectivités locales prévoient de mettre en œuvre différentes actions pour développer l'usage professionnel du vélo, au cours des 2 prochaines années : mettre en place des **aménagements spécifiques** dans l'espace public et/ou **faire des préconisations** en la matière, **sensibiliser** et/ou **communiquer** davantage, **conseiller** et informer les entreprises et **faciliter le développement de la cyclologistique**.

PLEINS FEUX SUR LA CYCLOLOGISTIQUE

Le dynamisme du secteur de la cyclologistique n'est plus à prouver, près d'un quart des entreprises spécialisées (109 entreprises recensées en janvier 2021) ont été créées depuis 2020. Implantées dans de grandes villes, elles sont majoritairement spécialisées dans le transport de petits colis et dans la livraison de plis express, vers des points situés



majoritairement à proximité de leur plateforme (<10 km). Chaque jour, la majorité des coursiers parcourt entre 25 et 50 km. Dans 50% des cas, ces livreurs sont salariés. Marqueur de l'efficacité de la cyclologistique, malgré le faible volume d'emport, le nombre de points livrés est dans l'ordre de grandeur de ce qui se pratique dans les entreprises utilisatrices d'utilitaires.

Ces entreprises déclarent que les principaux **leviers** de développement de l'activité sont : une **bonne valorisation ou visibilité de l'activité** (48%), un **local bien situé** (46%) et les **contraintes sur les opérateurs conventionnels** (40%). A l'inverse, la **difficulté à se faire rémunérer au juste prix** (60%), la **prédominance des opérateurs conventionnels** (58%) et le **manque d'aménagements urbains publics** comme les pistes cyclables et le stationnement (38%) sont les 3 freins principaux.

En savoir plus : https://lesboitesavelo.org/observatoire/

Contact: Gaétan Piegay | gpiegay@lesboitesavelo.org | 06 41 11 53 32